



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/6 (Sect. 10)
30 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995*

TITRE IV. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Chapitre 10. *Département des services d'appui et de gestion pour le développement*

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs	7
B. Direction exécutive et administration	9
C. Programme de travail	11
D. Appui aux programmes	24

* Le présent document contient le chapitre 10 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/6/Rev.1)*.

TITRE IV

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE 10. DEPARTEMENT DES SERVICES D'APPUI ET DE GESTION
POUR LE DEVELOPPEMENT

Vue d'ensemble

TABLEAU 10.1. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1994-1995, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	-	343,5	-	-	343,5	23,2	366,7
B. Direction exécutive et administration	-	1 128,4	188,2	16,6	1 316,6	101,8	1 418,4
C. Programme de travail	-	25 443,9	(1 321,5)	(5,1)	24 122,4	1 773,4	25 895,8
D. Appui aux programmes	-	2 296,9	(1,2)	-	2 295,7	153,6	2 449,3
Total, budget ordinaire	10 843,5	29 212,7	(1 134,5)	(3,8)	28 078,2	2 052,0	30 130,2

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	1 120,0	a) Services d'appui à :	1 480,0
	35 646,9	i) D'autres organismes des Nations Unies	28 144,0
		ii) Des activités extrabudgétaires	
Total a)	36 766,9		29 624,0
	-	b) Activités de fond	-
Total b)	-		-
	172 100,0	c) Projets opérationnels	80 000,0
	28 600,0	PNUD	23 000,0
	61 300,0	FNUAP	
		Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	66 500,0
Total c)	262 000,0		169 500,0
Total a), b) et c)	298 766,9		199 124,0
		Total, dépenses	229 254,2

TABLEAU 10.2. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	10 204,3	27 094,0	(1 133,3)	(4,1)	25 960,7	1 929,3	27 890,0
Consultants et experts	201,6	537,6	-	-	537,6	30,2	567,8
Voyages en mission	204,5	888,2	-	-	888,2	53,5	941,7
Services contractuels	8,5	22,7	(1,2)	(5,2)	21,5	1,3	22,8
Frais généraux de fonctionnement	165,4	512,3	-	-	512,3	28,7	541,0
Fournitures et accessoires	11,7	31,2	-	-	31,2	1,8	33,0
Mobilier et matériel	47,5	126,7	-	-	126,7	7,2	133,9
Total	10 843,5	29 212,7	(1 134,5)	(3,8)	28 078,2	2 052,0	30 130,2

TABLEAU 10.3. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Département des services d'appui et de gestion pour le développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	-	-	-	-	1	1
D-2	2	3	-	-	3	3	5	6
D-1	8	8	-	-	26	19	34	27
P-5	17	16	-	-	28	22	45	38
P-4	24	23	-	-	18	15	42	38
P-3	15	15	-	-	12	11	27	26
P-2/1	6	4	-	-	-	-	6	4
Total	73	70	-	-	87	70	160	140
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	-	-	11	8	17	14
Autres classes	111	103	-	-	106	60	217	163
Total	117	109	-	-	117	68	234	177
Total général	190	179	-	-	204	138	394	317

10.1 Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement a été créé sur la base de la note du Secrétaire général datée du 3 décembre 1992 relative à la deuxième phase de la restructuration du Secrétariat (A/47/753) et de la résolution 47/212 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992, relative à l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

10.2 Les fonctions du Département sont définies dans le rapport du Secrétaire général contenant les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1992-1993 dans le cadre de la deuxième phase de la restructuration du Secrétariat (A/C.5/47/88) et dans la résolution 47/212 B de l'Assemblée générale en date du 6 mai 1993.

10.3 Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement est chargé des deux séries de fonctions suivantes :

a) Il jouera, en tant que de besoin, le rôle d'agent d'exécution de programmes ou projets intéressant soit le développement institutionnel, soit la mise en valeur des ressources humaines dans certains domaines tels que la planification du développement, la politique et l'infrastructure, l'administration publique, la gestion des entreprises, et la planification et la gestion des ressources naturelles et de l'énergie. Ses activités de coopération technique avec les pays en développement dans les domaines précités seront axées en particulier sur les besoins des pays les moins avancés et sur ceux des pays en transition;

b) Aux fins de la coopération technique, il centralisera au Siège de l'Organisation des Nations Unies la fourniture de services de gestion et les fonctions d'exécution. A ce propos, le Secrétaire général envisage de lui faire absorber, en tant qu'entité semi-autonome, le Bureau des services d'appui aux projets, qui fait actuellement partie du PNUD. En outre, le Département remplira certaines fonctions de gestion financière que le Contrôleur pourra lui déléguer.

10.4 Le Département contribuera à la fourniture de certains services fonctionnels aux organes intergouvernementaux qui s'occupent des questions relevant des domaines précités. Par ailleurs, il jouera un rôle central pour ce qui est de rendre compte au Conseil économique et social et au Conseil d'administration du PNUD des activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies.

10.5 Dans sa résolution 47/212 B, l'Assemblée générale a noté que la phase suivante de la restructuration du Secrétariat dans les secteurs économique et social entraînerait notamment une décentralisation des activités au profit des commissions régionales et a insisté pour que celle-ci soit conforme aux critères établis par l'Assemblée elle-même et par le Conseil économique et social et soit fondée sur les avantages comparés, clairement identifiés, des commissions.

10.6 Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport à l'Assemblée générale contenant les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1992-1993 (A/C.5/47/88), une équipe interdépartementale spéciale a examiné les moyens possibles de renforcer les fonctions des commissions régionales. La fourniture de services consultatifs et les activités dans le domaine des ressources naturelles et de l'énergie ont été identifiées comme deux éléments du programme de travail actuel qui bénéficieraient tout particulièrement de la décentralisation et d'un redéploiement correspondant des ressources. Les approches et critères qui ont guidé les travaux de l'équipe spéciale sont exposés dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale qui a été soumis au Conseil économique et social à sa session de fond de 1993 (E/1993/85).

10.7 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 45 de la première partie du présent projet de budget-programme, les aspects détaillés de la nouvelle répartition des tâches et de la réaffectation correspondante des ressources afférentes aux programmes concernant l'énergie et les ressources naturelles, y compris l'eau et les ressources minérales, font encore l'objet de consultations entre les entités concernées du Secrétariat, c'est-à-dire les commissions régionales, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le PNUD et la CNUCED. Le résultat de ces consultations sera pris en considération dans les propositions qui seront présentées à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Les ressources affectées aux programmes décrits ci-après pourront être modifiées selon l'issue des consultations en cours.

10.8 Les fonctions actuelles du Département et les activités connexes correspondent, en totalité ou en partie, aux programmes ci-après du plan à moyen terme : programme 12 (Questions et politiques relatives au développement mondial) (sous-programmes 8, 9 et 10), programme 21 (Administration et finances publiques), programme 25 (Questions et politiques mondiales dans le domaine social) (sous-programme 2) et programme 26 (Intégration de groupes sociaux) (sous-programmes 1, 2 et 3). Sous réserve des décisions qui pourront être prises au sujet de la décentralisation, le Département sera également chargé d'un certain nombre de sous-programmes relevant des programmes 19 (Ressources naturelles), et 20 (Energie). Dans le cadre de l'exécution de ses activités de coopération technique, le Département accordera une attention particulière aux éléments du programme 15 (Pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, et programmes spéciaux) et du programme 45 (Afrique : situation économique critique, redressement et développement) qui intéressent le développement institutionnel et la mise en valeur des ressources humaines. Les autres fonctions du Département ne sont pas encore programmées dans le plan à moyen terme. Elles le seront dans le contexte des révisions au plan qui seront présentées à l'Assemblée générale lors de sa quarante-neuvième session.

10.9 En 1994-1995, le Département axera ses efforts sur l'exécution (appui technique) au niveau des pays des mandats dont le Secrétariat est chargé dans un certain nombre de domaines importants, notamment la politique et la planification économiques, la gestion financière, la mise en valeur des ressources humaines, la conduite des affaires publiques, l'administration publique, la privatisation et le développement durable. Compte tenu du caractère exceptionnel du mandat multisectoriel et pluridisciplinaire qui lui a été confié en tant que principal organisme d'exécution de l'ONU, et des compétences dont il dispose pour l'exécuter, le Département suivra une approche multisectorielle dans le domaine de la coopération technique et du développement institutionnel dans ces domaines, selon qu'il conviendra. Les avantages comparés du Département dans ces domaines d'activité seront exploités avec soin en étroite association avec d'autres départements et organes du système des Nations Unies.

10.10 Au sein du Département lui-même, les activités d'appui de la coopération technique seront exécutées de façon intégrée avec la participation d'experts spécialisés dans les disciplines pertinentes. Pour mobiliser ces équipes pluridisciplinaires, il sera créé un certain nombre de centres de coordination spécialisés, appuyés par des équipes spéciales, pour faire face à l'évolution des besoins et des priorités des pays concernés. Ces centres de coordination des activités pluridisciplinaires ne doivent pas être considérés comme des unités institutionnelles, mais ils tireront parti, selon que de besoin, des compétences disponibles au sein du Département lui-même ou extérieures à celui-ci, selon qu'il conviendra.

10.11 Les activités et les ressources correspondantes sont présentées sur la base du programme du plan à moyen terme, chaque fois que possible, ou en fonction des principaux secteurs d'activité du Département. La structure du Département est encore à l'examen et sera définitivement arrêtée d'ici la fin de 1993. A ce stade, toute une unité administrative ou division du Département citée dans le texte explicatif d'un programme a un caractère provisoire. Pour les mêmes raisons, dans les tableaux du présent chapitre, les ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 1992-1993 ne sont indiquées qu'au niveau du Département.

10.12 Les ressources totales du Département se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	1,2	-
B. Direction exécutive et administration	4,7	0,2
C. Programme de travail	86,0	93,8
D. Appui aux programmes	<u>8,1</u>	<u>6,0</u>
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

10.13 Dans le cadre du programme de travail, les ressources se répartiraient comme suit entre les différents domaines d'activité en 1994-1995 :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Gestion économique et développement social	25,5	57,4
2. Administration publique et gestion du développement	51,1	14,7
3. Planification et gestion des ressources naturelles et de l'énergie	<u>23,4^a</u>	<u>27,9^a</u>
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

^a La place de cette activité dans la structure du programme et le pourcentage des ressources qui lui sont allouées pourront être modifiés selon l'issue des consultations en cours sur la décentralisation.

10.14 Par sa décision 93/42 du 18 juin 1993, le Conseil d'administration du PNUD a accepté les modalités de l'intégration proposée du Bureau des services d'appui aux projets (BSP) dans le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, dont les grandes lignes étaient exposées dans le rapport de l'équipe spéciale sur le BSP, sous réserve d'un certain nombre de conditions énoncées aux alinéas *a*) à *h*) du paragraphe 5 de cette décision. Ces conditions sont les suivantes :

a) Le BSP doit jouir du plus grand niveau d'autonomie possible;

b) Le BSP doit continuer de travailler en étroite collaboration avec le PNUD et, en particulier, s'assurer que les liens étroits qui existent actuellement avec les représentants résidents sur le terrain soient maintenus, notamment grâce au recours le plus large possible, selon qu'il conviendra, aux services fournis par les bureaux extérieurs du PNUD contre remboursement, avec justification adéquate de l'utilisation des ressources;

c) Le BSP doit développer encore sa collaboration avec d'autres composantes des Nations Unies, y compris en particulier les institutions spécialisées;

d) Le BSP doit, pour pouvoir conserver un niveau élevé de compétence et de dévouement de la part de son personnel, être capable de retenir, de former et de recruter des fonctionnaires hautement qualifiés, notamment grâce au maintien de l'actuel mécanisme de permutation avec le PNUD, ainsi que des pratiques et procédures en vigueur en matière de perfectionnement et de mobilité du personnel et à la mise en place d'arrangements appropriés avec le Secrétariat;

e) Le BSP doit conserver sa totale autonomie financière et la capacité d'adapter les processus opérationnels au gré des besoins; pour répondre aux situations d'urgence, il doit être doté d'un fonds de réserve dont le volume et la gestion seront déterminés par le Conseil, sur la base de propositions présentées par le Conseil de gestion du BSP;

f) Le BSP doit être libre de recourir aux services centraux les plus rentables, notamment ceux du Secrétariat ou du PNUD;

g) Le BSP doit maintenir et continuer d'améliorer les règles qu'il applique actuellement en matière de passation des marchés;

h) Le BSP doit avoir le pouvoir de négocier et de conclure des accords concernant les services d'exécution qu'il fournit aux pays bénéficiaires, aux départements de l'ONU, au PNUD, aux donateurs bilatéraux et aux institutions financières internationales, compte dûment tenu des principes de l'aide multilatérale.

10.15 Comme le Conseil d'administration du PNUD l'a demandé au paragraphe 8 de sa décision 93/42, le Conseil de gestion du BSP a établi un calendrier en vue de l'intégration du BSP au Département des services d'appui et de gestion pour le développement. Il a commencé par axer son attention sur l'incorporation des recommandations du Conseil d'administration du PNUD aux plans pour le transfert du BSP, afin que le CPC, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale disposent des informations et précisions supplémentaires que le Conseil d'administration juge encore nécessaires. Un rapport sera présenté à l'Assemblée à sa quarante-huitième session.

A. Organes directeurs

TABLEAU 10.4. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1994-1995, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs							
Comité des ressources naturelles	-	144,4	-	-	144,4	8,1	152,5
Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	-	69,7	-	-	69,7	5,3	75,0
Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	-	129,4	-	-	129,4	9,8	139,2
Total	-	343,5	-	-	343,5	23,2	366,7

TABLEAU 10.5. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages en mission	-	343,5	-	-	343,5	23,2	366,7
Total	-	343,5	-	-	343,5	23,2	366,7

Comité des ressources naturelles

10.16 Le Comité des ressources naturelles est un organe subsidiaire du Conseil économique et social dont le mandat est défini dans l'annexe à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 1992. Il se compose de 24 membres élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans et siégeant à titre individuel. Le Comité se réunit tous les deux ans pendant deux semaines. Sa première session doit avoir lieu en 1994.

*Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration
et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies*

10.17 Par sa résolution 1199 (XLII) du 24 mai 1967, le Conseil économique et social a décidé que le programme d'administration publique de l'Organisation des Nations Unies devrait être examiné périodiquement par une réunion d'experts et que le rapport de la réunion devrait lui être soumis pour examen. Conformément à la décision 1992/287 du Conseil, en date du 30 juillet 1992, la onzième Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies doit être convoquée en 1993. Vingt experts invités par le Secrétaire général doivent participer à la réunion à titre individuel. La fréquence des réunions n'est pas fixée, mais celles-ci se tiennent généralement tous les deux ans, pendant une période de 10 à 14 jours.

*Groupe spécial d'experts de la coopération internationale
en matière fiscale*

10.18 Ce groupe a été créé en application de la résolution 1273 (XLIII) du Conseil économique et social, en date du 4 août 1967, en tant que Groupe d'experts chargé d'étudier les moyens de faciliter la conclusion de conventions fiscales entre pays développés et pays en développement. Le Conseil a donné au Groupe son titre actuel dans sa résolution 1980/13 du 28 avril 1980. Le Groupe se compose de 25 experts fiscaux (10 originaires de pays développés et 15 de pays en développement) désignés par leur gouvernement mais siégeant à titre individuel. Le Groupe se réunit tous les deux ans pendant deux semaines.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages en mission

10.19 Il faudrait des ressources d'un montant total de 343 500 dollars pour couvrir les frais de voyage dans le cadre des activités des organes directeurs, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

a) Frais de voyage des membres du Comité des ressources naturelles participant à la première session du Comité en 1994 (144 400 dollars)¹;

b) Frais de voyage des experts participant à la douzième Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies en 1995 (69 700 dollars);

c) Frais de voyage des experts participant à la réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération technique en matière fiscale en 1995 (129 400 dollars).

¹ Les ressources nécessaires pour le Comité des ressources naturelles sont indiquées au présent chapitre en attendant l'issue des consultations sur la décentralisation des activités dans le domaine des ressources naturelles dont il est question au paragraphe 10.7.

B. Direction exécutive et administration

TABLEAU 10.6. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	1 052,2	188,2	17,8	1 240,4	97,6	1 338,0
Voyages en mission	-	76,2	-	-	76,2	4,2	80,4
Total, budget ordinaire	-	1 128,4	188,2	16,6	1 316,6	101,8	1 418,4

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	229,5	a) Services d'appui à des activités extrabudgétaires	255,9
Total a)	229,5		255,9
	-	b) Activités de fond	-
Total b)	-		-
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	229,5		255,9
Total, dépenses			1 674,3

TABLEAU 10.7. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	-	-	-	-	1	1	1	1
P-4	-	1	-	-	-	-	-	1
Total	2	3	-	-	1	1	3	4
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	5	5	-	-	-	-	5	5
Total	5	5	-	-	-	-	5	5
Total général	7	8	-	-	1	1	8	9

10.20 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, l'orientation et l'administration d'ensemble du Département. Le Secrétaire général adjoint est également Président du Conseil de gestion du BSP créé par le Secrétaire général pour l'aider à administrer et à gérer le BSP.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

10.21 Les effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint se décomposent comme suit : un poste de secrétaire général adjoint, un poste D-1 et cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes). En outre, il est proposé de créer un nouveau poste P-4 pour l'assistant spécial du Secrétaire général adjoint. Ce poste avait temporairement été transféré au Bureau en 1993 dans le cadre de la politique de gestion des postes vacants.

Voyages en mission

10.22 Les ressources prévues sous cette rubrique (76 200 dollars) sont destinées à financer les voyages que le Secrétaire général adjoint et ses collaborateurs seront amenés à entreprendre en vue d'assister aux réunions d'organes intergouvernementaux, du Conseil d'administration du PNUD, du CAC, de la Banque mondiale, du FMI et des commissions régionales, afin de coordonner les mesures visant à assurer la bonne application des décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organismes compétents des Nations Unies.

C. Programme de travail

1. GESTION ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

TABLEAU 10.8. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	6 058,4	(188,2)	(3,1)	5 870,2	449,8	6 320,0
Consultants et experts	-	155,0	-	-	155,0	8,7	163,7
Voyages en mission	-	122,6	-	-	122,6	6,9	129,5
Total, budget ordinaire	-	6 336,0	(188,2)	(2,9)	6 147,8	465,4	6 613,2

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1992-1993	Provenance des fonds		1994-1995
	Montant estimatif des dépenses			Montant estimatif des dépenses
		a) Services d'appui à :		
	1 120,0	i)	D'autres organismes des Nations Unies	1 480,0
	9 602,2	ii)	Des activités extrabudgétaires	7 398,4
Total a)	10 722,2			8 878,4
	-	b) Activités de fond		-
Total b)	-			-
	60 117,0	c) Projets opérationnels		33 850,0
	28 600,0	PNUD		23 000,0
	44 276,0	FNUAP		
		Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique		41 530,0
Total c)	132 993,0			98 380,0
Total a), b) et c)	143 715,2			107 258,4
Total, dépenses				113 871,6

TABLEAU 10.9. POSTES NECESSAIRES

Programme : Gestion économique et développement social

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	2	2	3	3
D-1	2	2	-	-	10	8	12	10
P-5	4	4	-	-	13	8	17	12
P-4	8	7	-	-	5	3	13	10
P-3	3	3	-	-	2	3	5	6
Total	18	17	-	-	32	24	50	41
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	4	1	4	1
Autres classes	25	25	-	-	23	14	48	39
Total	25	25	-	-	27	15	52	40
Total général	43	42	-	-	59	39	102	81

10.23 Les textes portant autorisation du programme de travail dans le domaine de la gestion économique et du développement social sont le programme 12 (Questions et politiques relatives au développement mondial) (sous-programme 8 : Planification et politiques intégrées en matière de développement; sous-programme 9 : Planification et coordination de la coopération internationale, y compris la programmation par pays; et sous-programme 10 : Conception et exécution de nouveaux programmes intersectoriels), le programme 25 (Questions et politiques mondiales dans le domaine social) (sous-programme 2 : Conception, planification et coordination des politiques sociales), et le programme 26 (Intégration de groupes sociaux) (sous-programme 1 : Intégration des jeunes au développement; sous-programme 2 : Intégration des personnes âgées au développement; et sous-programme 3 : Intégration des personnes handicapées au développement) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé (A/47/6/Rev.1).

10.24 Etant donné que l'actuel plan à moyen terme pour la période 1992-1997 ne reflète pas entièrement les nouveaux mandats découlant des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, les propositions du budget-programme relatives aux activités à entreprendre dans le domaine de la gestion économique et du développement social sont réparties entre secteurs déterminés plutôt qu'entre sous-programmes. Les propositions relatives à la structure des sous-programmes englobant les activités dont l'exécution sera confiée au Département seront présentées dans le cadre des prochaines révisions au plan à moyen terme.

a) *Gestion de la planification du développement et des politiques de développement*

10.25 Au cours de l'exercice biennal, le Département mettra l'accent sur les activités de coopération technique dans les domaines suivants : programmation, gestion et suivi des investissements publics; dette extérieure et balance des paiements; planification opérationnelle et à court terme; déficits budgétaires; coordination de l'assistance extérieure; mobilisation des ressources financières et activités relatives aux programmes d'ajustement structurel et de redressement. Il accordera un appui à la création et au renforcement des systèmes d'information aux fins de la planification et de la gestion, ainsi qu'à la formulation de stratégies nationales de développement, à la planification sectorielle, à la planification à long terme, aux techniques de prévision et à la planification multinationale et régionale. Cette assistance sera fournie, selon le cas, sous forme de services d'experts, de programmes de formation et d'activités de recherche opérationnelle visant à mettre au point des méthodologies et des modèles novateurs en vue d'améliorer l'efficacité des activités de planification du développement et de gestion du développement socio-économique dans les pays en développement. Les pays africains, les pays les moins

avancés, les pays en développement insulaires et autres pays se heurtant à des difficultés particulières bénéficieront d'un appui spécial. Il sera tenu compte des modalités de la CTPD chaque fois que nécessaire. Le Département aidera le PAM à évaluer les demandes d'aide alimentaire émanant des gouvernements.

10.26 Les gouvernements des pays en développement qui en feront la demande bénéficieront de services de coopération technique pour renforcer leur capacité de coordonner et de gérer l'assistance technique et financière extérieure dans le cadre de leurs priorités, politiques et plans d'ensemble de développement économique et social. Le Département fournira une assistance, y compris une aide à la programmation par pays du PNUD et à la préparation de notes de stratégie nationale, sous forme de services d'experts, de cours de formation et d'activités de recherche opérationnelle en vue de mettre au point des méthodologies et techniques améliorées pour permettre aux pays en développement de mieux coordonner et de mieux gérer l'aide qui leur est accordée. Un appui spécial sera fourni aux pays les moins avancés et aux autres pays en développement défavorisés se heurtant à des difficultés particulières pour lesquels l'assistance extérieure revêt une importance toute spéciale.

10.27 L'Assemblée générale a reconnu dans des résolutions successives la complexité et l'urgence des besoins des pays d'Afrique subsaharienne dans tous les secteurs. Un service de liaison sera créé à cet effet pour axer les services d'experts sur les problèmes de l'Afrique.

10.28 L'une des principales recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/199 tendait à ce que, compte tenu des priorités et plans des pays bénéficiaires, et pour bien intégrer l'assistance des organismes des Nations Unies au processus de développement de ces pays, les gouvernements de tous les pays bénéficiaires intéressés rédigent une note de stratégie nationale avec l'assistance et la coopération des organismes des Nations Unies. Le Département fournira aux pays qui en feront la demande une assistance en vue de la préparation de ces notes, en exploitant les services d'experts disponibles dans tout le Département.

Activités :

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Groupes spéciaux d'experts : deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur l'inclusion des données relatives aux comptes monétaires et à la balance des paiements dans le système intégré de planification et de gestion pour le secteur public et sur le suivi des effets socio-économiques des programmes nationaux d'ajustement structurel.

2. *Activités opérationnelles*

a) Services consultatifs dans les domaines suivants : programmation, gestion et suivi des investissements publics; dette extérieure et balance des paiements; planification opérationnelle et à court terme, déficits budgétaires, coordination de l'assistance extérieure, mobilisation des ressources financières et activités liées aux programmes d'ajustement structurel et de redressement; création et renforcement des systèmes d'information aux fins de la planification et de la gestion; formulation de stratégies nationales de développement, y compris la préparation de notes de stratégie nationale; planification sectorielle; planification à long terme, techniques de prévision et planification multinationale et régionale;

b) Projets sur le terrain : 140 projets de coopération technique dans 70 pays.

b) *Planification et gestion des infrastructures physiques*

10.29 Au cours de l'exercice biennal, le Département s'emploiera à faciliter le renforcement des capacités dans le cadre de programmes et projets exécutés par les pays dans le domaine du développement durable (Action 21), en particulier ceux relatifs à la planification, à la gestion et au développement des infrastructures physiques et des moyens de transport connexes.

*Activités :*1. *Publications*

Deux publications en série : *Transport Bulletin et Répertoire des études sur le transport*.

2. *Activités opérationnelles*

a) Services consultatifs dans les domaines suivants : mise en valeur des ressources humaines, renforcement des institutions et politiques nationales découlant d'Action 21, dans les secteurs des infrastructures physiques et des transports; renforcement des capacités en matière de planification générale et gestion d'ensemble des transports et infrastructures connexes;

b) Formation de groupe : séminaire sur les problèmes d'urbanisation des pays en développement (en Afrique);

c) Projets sur le terrain : 25 projets de coopération technique dans 20 pays.

c) *Evaluation des besoins en matière de mise en valeur des ressources humaines et de formation de capital humain, dans le cadre de stratégies intersectorielles*

10.30 Au cours de l'exercice biennal, le Département mettra l'accent sur la réalisation des buts et objectifs des principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche et ceux de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement grâce à la diffusion des résultats de la recherche, notamment des approches novatrices à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement social. Les pays en développement bénéficieront d'un appui et d'une assistance dans les domaines suivants : stratégies, politiques et planification en matière de développement social; dimension sociale de l'ajustement; intégration des femmes au processus de développement; développement rural et communautaire; intégration des groupes vulnérables au développement (jeunes, personnes âgées, handicapés); aspects environnementaux du développement social et démographique; et réduction de la misère. Les pays africains et les pays les moins avancés, les pays en développement insulaires et les autres pays se heurtant à des difficultés particulières bénéficieront d'un appui spécial.

*Activités :**Activités opérationnelles*

a) Services consultatifs dans les domaines suivants : renforcement de la capacité des pays de concevoir des politiques et programmes sociaux; techniques de prévision pour la planification des populations de base et de leurs principales composantes et des populations multinationales, sous-régionales et régionales; coordination de l'assistance technique et financière extérieure dans le cadre des priorités, politiques et plans démographiques et socio-économiques des pays en développement;

b) Formation de groupe : atelier interrégional sur les dimensions socio-économiques des stratégies de développement local et communautaire fondées sur la participation;

c) Projets sur le terrain : 30 projets de coopération technique dans 20 pays.

*Ressources nécessaires (aux prix courants)**Dépenses de personnel*

10.31 A l'issue d'un examen des ressources en personnel nécessaires pour l'exécution des activités décrites ci-dessus, il est proposé de supprimer un poste P-4 qui avait temporairement été transféré à ce secteur d'activité en 1993.

Consultants et experts

10.32 Les ressources prévues sous cette rubrique (155 000 dollars) serviront notamment à couvrir *a*) le coût des services de consultants chargés de fournir l'assistance spécialisée nécessaire en vue de l'amélioration du système intégré de planification et de gestion pour le secteur public; et la préparation de rapports et d'études techniques relatifs à la dimension sociale du développement local et communautaire fondé sur la participation et aux approches novatrices en matière de développement social (105 000 dollars); et *b*) les dépenses afférentes à deux réunions de groupes d'experts sur l'inclusion des données relatives aux comptes monétaires et à la balance des paiements dans le système et sur le suivi des effets socio-économiques des programmes nationaux d'ajustement structurel (50 000 dollars).

Voyages en mission

10.33 Les ressources demandées sous cette rubrique (122 600 dollars) permettront de financer les voyages effectués par des fonctionnaires aux fins de la collecte de données, de l'évaluation des besoins nationaux, de consultations et de réunions avec d'autres organismes des Nations Unies, les commissions régionales et d'autres organisations dont les activités présentent un intérêt direct pour le programme de travail.

2. ADMINISTRATION PUBLIQUE ET GESTION DU DEVELOPPEMENT

TABLEAU 10.10. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	13 293,8	(1 389,7)	(10,4)	11 904,1	845,2	12 749,3
Consultants et experts	-	225,5	-	-	225,5	12,7	238,2
Voyages en mission	-	224,0	-	-	224,0	12,5	236,5
Total, budget ordinaire	-	13 743,3	(1 389,7)	(10,1)	12 353,6	870,4	13 224,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	15 147,2	a) Services d'appui à des activités extrabudgétaires	4 395,7
Total a)	15 147,2		4 395,7
	-	b) Activités de fond	-
Total b)	-		-
	38 697,0	c) Projets opérationnels PNUD	17 750,0
	4 132,0	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	5 270,0
Total c)	42 829,0		23 020,0
Total a), b) et c)	57 976,2		27 415,7
		Total, dépenses	40 639,7

TABLEAU 10.11. POSTES NECESSAIRES

Programme : Administration publique et gestion du développement

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	1	-	2	1
D-1	3	3	-	-	4	3	7	6
P-5	9	8	-	-	10	7	19	15
P-4	11	10	-	-	9	2	20	12
P-3	7	7	-	-	9	2	16	9
P-2/1	5	3	-	-	-	-	5	3
Total	36	32	-	-	33	14	69	46
Agents des services généraux								
1re classe	4	4	-	-	3	1	7	5
Autres classes	51	43	-	-	69	8	120	51
Total	55	47	-	-	72	9	127	56
Total général	91	79	-	-	105	23	196	102

10.34 Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, le programme mettra l'accent sur de nouvelles approches de la conduite des affaires publiques qui, pour le développement des institutions, font appel aussi bien aux solutions classiques fondées sur une action interne qu'à des formules plus novatrices. On aidera les gouvernements à élaborer les procédures nécessaires au bon fonctionnement de l'administration, notamment dans les secteurs du personnel, des finances, de l'information et des structures; à instituer des mécanismes propres à favoriser le développement du secteur privé et des entreprises; et à mettre en valeur les ressources humaines pour assurer une gestion efficace des fonctions publiques. On travaillera en collaboration particulièrement étroite avec les pays en développement les moins avancés, notamment en Afrique, et les pays en transition vers une économie de marché. On aidera les gouvernements de ces pays à concevoir des stratégies de développement des institutions et de mise en valeur des ressources humaines de nature à promouvoir rapidement le développement socio-économique en dépit de conditions extrêmement difficiles.

10.35 Une partie des activités mentionnées ci-dessus découlent du programme 21 (Administration et finances publiques) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé (A/47/6/Rev.1). Cela étant, comme le plan ne tient pas pleinement compte des décisions à long terme adoptées par l'Assemblée générale dans ses résolutions les plus récentes, on a réparti les activités proposées entre six domaines spéciaux au lieu de sous-programmes. L'organisation par sous-programmes des activités du Département sera présentée dans le cadre des prochaines révisions au plan à moyen terme.

a) *Systèmes de gouvernement et d'administration publique*

10.36 Au cours de l'exercice, l'accent sera mis sur la recherche de l'efficacité dans les relations entre les rouages gouvernementaux et les réformes administratives, grâce à une approche globale reposant sur la coordination des activités de développement menées par les institutions compétentes de tous les secteurs concernés, chaque institution et chaque secteur jouant le rôle qui lui revient dans l'élaboration, l'application, le suivi et l'évaluation des politiques. On proposera des solutions novatrices, les objectifs étant de promouvoir le développement, la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et la recherche de l'efficacité, de faire en sorte que les efforts soient concentrés sur la mission à accomplir et les besoins de financement définis en fonction des résultats attendus plutôt que des produits prévus, enfin de modifier le comportement des pouvoirs publics en les incitant à anticiper, à entreprendre, à décentraliser les décisions et à stimuler l'économie de marché comme facteur de changement. Pour améliorer le processus électoral, les institutions publiques recevront une assistance technique (études, conseils, matériel ou programmes de formation) adaptée aux besoins spécifiques

des pays intéressés. On fournira notamment un soutien dans les domaines suivants : constitution et mise à jour des registres d'état civil et des listes électorales, assistance juridique et logistique, éducation civique et information des électeurs, communications, techniques de dépouillement du scrutin, information du grand public et développement des institutions.

Activités :

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation délibératoire : un rapport au Conseil économique et social sur la onzième réunion des experts chargés d'examiner le programme de l'ONU dans le domaine de l'administration et des finances publiques;

2. *Publications*

a) Une publication périodique : *L'administration publique : étude de l'évolution et des tendances*;

b) Quatre publications isolées : handbook of public administration; manual on the electoral process and administration; strengthening capacity for environmental policy management and management administration; guidelines for structural reform in administration.

3. *Activités opérationnelles*

a) Services consultatifs dans les domaines suivants : cadres administratifs, juridiques et réglementaires, réforme et modernisation de l'administration et questions connexes; programmation par pays; analyses sectorielles et évaluation sectorielle ou thématique; assistance électorale; services internes et externes de conseil aux institutions; relations entre secteur public et secteur privé et entre administration centrale et administrations locales, sous l'angle notamment de la décentralisation;

b) Projets opérationnels : 10 projets de coopération technique dans sept pays.

b) *Mise en valeur des ressources humaines, perfectionnement des cadres et gestion du personnel*

10.37 Les activités seront axées sur l'élaboration de directives, de méthodes et de techniques devant être utilisées pour la planification et le déploiement des ressources humaines aux fins de la gestion du secteur public et sur la conception et l'exécution de programmes de perfectionnement des cadres. Une assistance sera fournie aux établissements de formation des pays en développement pour les aider à moderniser leurs programmes de perfectionnement des cadres ou à en mettre au point, à améliorer leurs méthodes de formation et à élaborer des programmes de perfectionnement à l'intention des cadres supérieurs. On aidera aussi les pays à se doter des moyens de réexaminer les politiques de développement et les programmes et budgets connexes et de les modifier, en tenant compte des questions d'environnement, et de déterminer les programmes de formation à mettre en place pour sensibiliser les fonctionnaires nationaux à ces questions et pour intégrer les problèmes d'environnement et de développement dans les programmes d'étude, en adoptant une approche pluridisciplinaire faisant appel aux sciences exactes, à la technologie, à l'économie et aux sciences sociales.

Activités :

1. *Publications*

Quatre publications isolées : guidelines for planning and development of human resource development in the public sector; training for metropolitan management development; simulation model for advancing women in the public service; et guidelines for policy development and implementation for crisis preparedness.

2. *Activités opérationnelles*

a) Services consultatifs dans les domaines suivants : systèmes de perfectionnement et de formation des cadres du secteur public et sujets connexes; programmation par pays; analyses sectorielles et évaluation sectorielle ou thématique; renforcement des institutions chargées de la formation et du perfectionnement des cadres;

b) Projets opérationnels : 15 projets de coopération technique dans 10 pays.

c) *Développement du secteur privé et gestion des entreprises*

10.38 Au cours de l'exercice 1994-1995, on mettra l'accent sur les différents aspects de la privatisation des entreprises publiques, notamment des services publics (stratégies de privatisation, mobilisation du public, stratégie commerciale et évaluation des entreprises, choix des entreprises et méthodes de commercialisation des titres, aspects financiers et juridiques de l'opération, problèmes de licence et de franchise et développement de la concurrence) et de la réforme des entreprises publiques (restructuration, stratégie de l'entreprise, systèmes de contrôle, rôle respectif des gouvernements et des entreprises et mécanismes de liaison, engagement de l'entreprise sur les résultats, système d'information des autorités de tutelle, redressement de l'activité et des résultats, sélection du personnel et gestion de la relève). L'assistance technique portera sur le développement du secteur privé, notamment la promotion de l'esprit d'entreprise, le développement des petites et moyennes entreprises et des coopératives, la politique de concurrence, l'organisation et la sanction des études commerciales et la création d'un cadre institutionnel adéquat. Le secteur financier bénéficiera d'une attention particulière, son développement passant par la création ou le renforcement des institutions appropriées : système bancaire, mécanismes de gestion des sociétés de capital-risque et des institutions de financement du développement, systèmes de protection des investisseurs, et organismes nécessaires au bon fonctionnement du marché des capitaux.

Activités :

1. *Publications*

Trois publications isolées : privatization strategies in transitional economy countries; privatization strategies in least developed countries; guidelines on performance contracting.

2. *Activités opérationnelles*

a) Services consultatifs dans les domaines suivants : analyses et évaluation des besoins; élaboration de programmes sectoriels et sous-sectoriels et d'études connexes; programmation par pays; analyses sectorielles et évaluation sectorielle ou thématique; et renforcement des institutions chargées de la réforme du secteur para-étatique, des privatisations, de la réglementation et de questions connexes;

b) Projets opérationnels : trois projets de coopération technique dans trois pays.

d) *Renforcement des capacités d'exécution de programmes ou de projets à l'échelon national dans les secteurs public et privé*

10.39 Au cours de l'exercice 1994-1995, priorité sera donnée à la fois au renforcement des capacités de mise en valeur des ressources humaines - ce qui suppose de promouvoir par des activités ad hoc la formation du capital humain et la participation des différents groupes sociaux au développement - et au développement des institutions (ce qui recouvre la réforme des institutions et la gestion des entreprises). On encouragera la mise en place d'un ensemble viable de structures, de procédures et de politiques qui permette de recruter, de garder et de perfectionner du personnel productif et, grâce à l'adoption d'un système de valeurs approprié, d'exploiter utilement les compétences de celui-ci pour assurer la réalisation de programmes et de projets ayant des effets durables.

10.40 On aidera aussi les pays à élaborer le cadre des programmes sectoriels ou sous-sectoriels, à organiser la formation des cadres et à faire en sorte d'utiliser au mieux les compétences des techniciens, des spécialistes et des administrateurs.

Activités opérationnelles

a) Services consultatifs dans les domaines suivants : renforcement des capacités interrégionales, sous-régionales, nationales et sous-nationales en ce qui concerne tous les aspects de la conception, de la planification et de l'exécution des programmes (gestion du personnel affecté aux projets, gestion des activités de formation et formation des formateurs, achats de matériel, gestion budgétaire et financière, etc.);

b) Projets opérationnels : 12 projets de coopération techniques dans 12 pays.

e) Systèmes intégrés de gestion

10.41 Au cours de l'exercice, on fournira une assistance pour la mise en place de systèmes intégrés d'exploitation des données provenant de plusieurs systèmes reliés entre eux, tels que les systèmes de traitement des opérations d'une organisation (comptabilité, paie, achats), les systèmes de contrôle opérationnel (gestion de listes, gestion des stocks, gestion du personnel, contrôle budgétaire), les systèmes de contrôle de gestion (classement des emplois, contrôle financier, vérification des comptes, aide à la décision) et les systèmes de gestion stratégique (attribution des ressources, prévisions). Ces systèmes, qui constituent les principaux éléments des systèmes d'administration publique et de gestion financière, ont une efficacité et une efficacité optimales lorsqu'ils sont intégrés au moyen de codes communs et de liaisons appropriées.

*Activités :**1. Publications*

a) Deux publications en série : *Bulletin d'information; Journal* (présentation des nouvelles techniques de gestion);

b) Trois publications isolées : *Guidelines for integrating multiple information systems in developing countries; public administration software for information management in developing countries; directory of institutions and agencies in public administration and finance.*

2. Activités opérationnelles

a) Services consultatifs dans les domaines suivants : gestion de l'information, technologie de l'information, systèmes intégrés de gestion et sujets connexes; programmation par pays; analyses sectorielles et évaluation sectorielle ou thématique; renforcement des institutions compétentes en matière de gestion de l'information, d'informatique, d'informatisation et de systèmes intégrés de gestion;

b) Projets opérationnels : 15 projets de coopération technique (ou éléments de projet) dans 10 pays.

f) Systèmes de gestion des finances publiques

10.42 Dans ce domaine, l'objectif est d'aider les pays en développement en s'appuyant sur des services d'experts et de formation et des travaux de recherche à but opérationnel. On fournira un appui dans les secteurs suivants : politique financière (politiques budgétaire et monétaire, gestion des réserves de change, etc.), mise en place de systèmes de gestion financière conformes aux politiques définies, établissement d'une correspondance plus étroite entre le plan et le budget, intégration des budgets de développement et des budgets de fonctionnement; prévisions budgétaires et suivi de l'exécution du budget; comptabilité, vérification des comptes et décentralisation; participation des femmes à la gestion financière; et systèmes de suivi et de gestion de l'aide extérieure et de la dette. On s'efforcera aussi de promouvoir une mobilisation efficace des ressources financières et l'adoption de mesures visant notamment à réformer la fiscalité, à lutter contre l'évasion fiscale et à élargir l'assiette de l'impôt et le rôle. Les pays d'Afrique et les pays les moins avancés bénéficieront d'une attention particulière de même que les pays sans littoral et les pays en développement insulaires, ainsi que les pays en transition vers une économie de marché.

*Activités :*1. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation délibératoire : un rapport au Conseil économique et social sur les travaux du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

2. *Publications*

a) Une publication en série : *supplément aux conventions fiscales internationales*;

b) Six publications isolées : *improving budgetary mechanisms for effective management of public money; guidelines for financial management in transitional economy countries, improving integrated financial management in least developed countries; guidelines for convention for mutual assistance in tax collection (international taxation); accounting reform in the new independent states; et guidelines for improving tax administration in developing countries.*

3. *Activités opérationnelles*

a) Services consultatifs dans les domaines suivants : analyses et évaluation des besoins; élaboration de programmes sectoriels et sous-sectoriels et d'études connexes; programmation par pays; analyses sectorielles et évaluation sectorielle ou thématique; renforcement des institutions et mise en valeur des ressources humaines dans divers secteurs de la gestion financière (établissement des budgets, comptabilité, vérification des comptes, mobilisation des ressources, gestion de l'aide, etc.); et formulation et application de politiques financières appropriées prévoyant notamment des réformes de la fiscalité et des mesures administratives;

b) Projets opérationnels : 22 projets de coopération technique (ou éléments de projets) dans 19 pays.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

10.43 Après évaluation des effectifs nécessaires pour entreprendre les activités mentionnées plus haut, il est proposé de supprimer quatre postes d'administrateurs (1 P-5, 1 P-4 et 2 P-2/1) et huit postes d'agent des services généraux. Ces postes, qui provenaient d'autres secteurs du Département, ont été temporairement transférés à ce programme en 1993.

Consultants et experts

10.44 Le montant prévu (225 500 dollars) se décompose comme suit :

a) 145 000 dollars pour s'assurer les services de consultants extérieurs nécessaires aux activités suivantes : enquêtes nationales sur les transformations et les tendances dans l'administration publique; mise en oeuvre et suivi des politiques de l'environnement; gestion du processus électoral; mise en valeur des ressources humaines dans le secteur public; privatisation des entreprises des pays en transition; suppression des obstacles à la création d'entreprises par des femmes; modules de formation à la gestion des projets; mise au point de logiciels de gestion de l'information pour l'administration publique; principes directeurs pour l'amélioration de l'administration fiscale dans les pays en développement; problèmes de gestion financière dans les économies en transition et obstacles rencontrés; systèmes d'information pour la gestion de l'aide et renforcement des capacités en la matière;

b) 80 500 dollars pour quatre réunions de groupes d'experts qui porteront respectivement sur les enquêtes nationales relatives aux transformations et aux tendances dans le domaine de l'administration et des finances publiques; le renforcement des systèmes de mise en oeuvre et de suivi des politiques de l'environnement; le renforcement des capacités de gestion de l'aide et des projets; et les systèmes intégrés de gestion financière dans les pays les moins avancés.

Voyages en mission

10.45 Le montant prévu (224 000 dollars) servira à financer les frais de voyage des fonctionnaires qui seront chargés de recueillir les données nécessaires à l'exécution du programme de travail, notamment sur les besoins des pays, et d'assurer la liaison avec les institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales s'occupant de questions entrant dans le cadre du programme de travail.

3. PLANIFICATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENERGIE

TABLEAU 10.12. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	5 092,0	256,4	5,0	5 348,4	422,4	5 770,8
Consultants et experts	-	157,1	-	-	157,1	8,8	165,9
Voyages en mission	-	115,5	-	-	115,5	6,4	121,9
Total, budget ordinaire	-	5 364,6	256,4	4,7	5 621,0	437,6	6 058,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	1992-1993	<i>Provenance des fonds</i>	1994-1995
	Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des dépenses
	6 268,0	a) Services d'appui à des activités extrabudgétaires	4 024,1
Total a)	6 268,0		4 024,1
	-	b) Activités de fond	-
Total b)	-		-
	73 286,0	c) Projets opérationnels PNUD	28 400,0
	12 892,0	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	19 700,0
Total c)	86 178,0		48 100,0
Total a), b) et c)	92 446,0		52 124,1
		Total, dépenses	58 182,7

TABLEAU 10.13. POSTES NECESSAIRES

Programme : Planification et gestion des ressources naturelles et de l'énergie

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	-	1	-	-	-	-	-	1
D-1	2	2	-	-	12	7	14	9
P-5	3	3	-	-	4	3	7	6
P-4	4	4	-	-	4	2	8	6
P-3	5	5	-	-	1	-	6	5
P-2/1	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	15	16	-	-	21	12	36	28
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	-	-	4	1	5	2
Autres classes	22	22	-	-	14	7	36	29
Total	23	23	-	-	18	8	41	31
Total général	38	39	-	-	39	20	77	59

10.46 Comme il est indiqué au paragraphe 45 de la première partie du projet de budget-programme et au paragraphe 10.7 ci-dessus, le choix du programme auquel rattacher cette activité fait encore l'objet de consultations entre les parties intéressées, de même que la répartition des tâches et la réaffectation correspondante des ressources afférentes aux programmes concernant l'énergie et les ressources naturelles, y compris l'eau et les ressources minérales. Il sera tenu compte de l'issue des consultations dans les propositions qui seront présentées à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. On ne trouvera donc pas dans le présent chapitre de description détaillée des activités qui seront entreprises à ce titre par le Département des services d'appui et de gestion pour le développement au cours de l'exercice 1994-1995. Ces activités seront décrites dans le rapport sur la décentralisation qui sera soumis ultérieurement. De ce fait, les montants indiqués dans les tableaux 10.10 et 10.11 n'ont qu'un caractère indicatif et pourront être modifiés ultérieurement, en fonction des décisions qui auront pu être prises de confier certaines activités aux commissions régionales, en leur affectant les ressources correspondantes.

D. Appui aux programmes

1. SERVICE ADMINISTRATIF

TABLEAU 10.14. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	1 597,6	-	-	1 597,6	114,3	1 711,9
Voyages en mission	-	6,4	-	-	6,4	0,3	6,7
Services contractuels	-	22,7	(1,2)	(5,2)	21,5	1,3	22,8
Frais généraux de fonctionnement	-	512,3	-	-	512,3	28,7	541,0
Fournitures et accessoires	-	31,2	-	-	31,2	1,8	33,0
Mobilier et matériel	-	126,7	-	-	126,7	7,2	133,9
Total, budget ordinaire	-	2 296,9	(1,2)	-	2 295,7	153,6	2 449,3

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	4 400,0	a) Services d'appui aux activités extrabudgétaires	4 000,0
Total a)	4 400,0		4 000,0
	-	b) Activités de fond	-
Total b)	-		-
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	4 400,0		4 000,0
		Total, dépenses	6 449,3

TABLEAU 10.15. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Service administratif

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	2	2	-	-	-	-	2	2
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	8	8	-	-	-	-	8	8
Total	9	9	-	-	-	-	9	9
Total général	11	11	-	-	-	-	11	11

10.47 Le Service administratif fournit au Département les services relatifs à la gestion du personnel, la gestion financière et la planification des ressources et appuie l'exécution de son programme de travail.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

10.48 Le montant prévu à cette rubrique (1 597 600 dollars) comprend un montant total de 294 400 dollars au titre du personnel temporaire, dont 166 400 dollars pour remplacer les fonctionnaires du Département en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et renforcer les effectifs en période de pointe, et 128 000 dollars au titre des heures supplémentaires qui seront effectuées par le personnel du Département pendant les périodes de pointe.

Voyages en mission

10.49 Le montant de 6 400 dollars prévu à cette rubrique représente les frais de voyage des fonctionnaires du Service administratif qui se rendront à l'Office des Nations Unies à Genève pour assurer l'appui administratif et la coordination.

Services contractuels

10.50 Le montant prévu (21 500 dollars) permettra de faire imprimer à l'extérieur un certain nombre de publications du Département.

Frais généraux de fonctionnement

10.51 Les ressources prévues (512 300 dollars) se répartissent comme suit :

a) 257 800 dollars pour la location de mobilier et de matériel, soit 56 000 dollars pour la location du matériel qui servira à la publication du *Bulletin analytique sur le développement*, et 201 800 dollars pour la location et l'entretien du matériel d'informatique nécessaire à la conception de logiciels à usage interne, qui faciliteront aussi les activités de coopération technique;

b) 47 700 dollars à la rubrique Communications (communications téléphoniques, télécopie, etc.);

- c) 5 300 dollars pour les dépenses de représentation du Département;
- d) 199 600 dollars pour couvrir le coût du contrat d'entretien du matériel informatique relié à l'ordinateur central;
- e) 1 900 dollars pour les services divers dont le Département aura besoin au cours de l'exercice.

Fournitures et accessoires

10.52 Le montant demandé (31 200 dollars) permettra d'acheter les fournitures de bureau et accessoires dont l'ensemble du Département aura besoin, notamment les fournitures de bureautique.

Mobilier et matériel

10.53 Un montant de 126 700 dollars est demandé pour remplacer du matériel de bureau (3 700 dollars) et acheter - premier équipement ou remplacement - du matériel de bureautique (123 000 dollars) conformément au programme d'innovations techniques géré centralement.

2. GESTION DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

TABLEAU 10.16. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Fonds extrabudgétaires

	<i>1992-1993 Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif des dépenses</i>
	-	a) Services d'appui aux activités extrabudgétaires	8 069,9
Total a)	-		8 069,9
	-	b) Activités de fond	-
Total b)	-		-
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)			8 069,9
		Total, dépenses	8 069,9

TABLEAU 10.17. POSTES NECESSAIRES

Programme : Gestion des activités de coopération technique

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	-	-	-	-	-	1	-	1
D-1	-	-	-	-	-	1	-	1
P-5	-	-	-	-	-	1	-	1
P-4	-	-	-	-	-	8	-	8
P-3	-	-	-	-	-	6	-	6
P-2/1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	19	-	19
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	5	-	5
Autres classes	-	-	-	-	-	31	-	31
Total	-	-	-	-	-	36	-	36
Total général	-	-	-	-	-	55	-	55

10.54 Les ressources ci-dessus seraient affectées à l'exécution d'activités de coopération technique qu'il est prévu de confier au Bureau des services d'appui aux projets. Les chiffres définitifs concernant les ressources et les effectifs qui seraient apportés au Bureau seront déterminés ultérieurement, lorsque les modalités d'intégration du Bureau dans le Département auront été définitivement arrêtées.